

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain B – 1030 Bruxelles Tél.: +32 (0)2 241 84 20 Fax: +32 (0)2 245 19 33

Courriel: admi@grip.org Internet: www.grip.org Twitter: @grip_org Facebook: GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉCLAIRAGE – 23 janvier 2015

Michel LUNTUMBUE & Agathe PLAUCHUT, La République démocratique du Congo vit-elle un scénario à la burkinabé ?, ÉCLAIRAGE DU GRIP, 23 janvier 2015.

http://www.grip.org/fr/node/1464



Éclairage

La République démocratique du Congo vit-elle un scénario à la burkinabé?

Par Michel Luntumbue et Agathe Plauchut

23 janvier 2015

La situation s'est brutalement tendue en République démocratique du Congo, où les manoeuvres du gouvernement en vue des prochaines élections présidentielles faisaient débat depuis plusieurs mois. Joseph Kabila, au pouvoir en RDC depuis l'assassinat de son père en 2001, a été élu en 2006 et 2011. Tandis que les élections de 2006 avaient mobilisé une très forte attention internationale et avaient notamment reçu un soutien très actif, financier et humain, de la part de l'Union européenne, les élections de 2011 avaient été entachées de davantage d'irrégularités.

Le second mandat du président Kabila arrivant au terme que lui fixe la Constitution l'année prochaine, des élections présidentielles devraient avoir lieu, auxquelles il ne devrait pas pouvoir se présenter. La Constitution établit en effet une limite de deux mandats présidentiels consécutifs. Les spéculations vont donc bon train depuis plusieurs mois autour d'une potentielle réforme de la Constitution par la majorité du président Kabila afin de permettre le maintien au pouvoir de ce dernier.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier dernier, le gouvernement a fait adopter une loi par la chambre basse du Parlement qui prévoyait que le recensement de la population, en vue d'inscrire l'ensemble des votants potentiels sur les listes électorales, serait un préalable à l'élection présidentielle¹. Poser ainsi un pré-requis à l'organisation de cette élection représente pour l'opposition politique un moyen utilisé par le pouvoir en place pour gagner du temps et repousser l'échéance électorale. Les opposants du gouvernement en place soulignent ainsi qu'un recensement électoral crédible prendra des années en RDC, un pays à la fois immense et où l'autorité de l'État est inégalement exercée.

Le Sénat a pour sa part jugé dans un premier temps la loi comme recevable puis a décidé le 23 janvier d'expurger le texte d'une des mesures les plus polémiques, celle qui conditionnait la tenue des élections à un recensement préalable de la population. L'adoption de la nouvelle mouture du texte a été renvoyée au lundi 26 janvier. Ce revirement s'inscrit dans un contexte de contestation populaire à Kinshasa et dans l'Est du pays dont il faut se demander s'il pourrait enfler jusqu'à un effondrement du pouvoir kinois.

Le Sénat a pour sa part jugé dans un premier temps la loi comme recevable puis a décidé le 23 janvier d'expurger le texte d'une des mesures les plus polémiques, celle qui conditionnait la tenue des élections à un recensement préalable de la population. L'adoption de la nouvelle mouture du texte a été renvoyée au lundi 26 janvier. Ce revirement s'inscrit dans un contexte de contestation populaire à Kinshasa et dans l'Est du pays dont il faut se demander s'il pourrait enfler jusqu'à un effondrement du pouvoir kinois.

Une opposition mal structurée

En effet, depuis le processus électoral chaotique de 2011, le gouvernement et la majorité sortante pâtissent d'un déficit de crédibilité qui s'est encore accru à la suite de la rébellion du M23. En novembre 2012, cette rébellion avait en effet brièvement pris la ville de Goma dans la province du Nord-Kivu, contraignant le gouvernement de Kinshasa à un humiliant processus de négociation encadré par la CIRGL, qui regroupait notamment le Rwanda et l'Ouganda, des pays accusés par le groupe d'experts des Nations unies d'avoir été les principaux soutiens de la rébellion. Cette démonstration d'impuissance du gouvernement central a conduit la majorité présidentelle à envisager un processus de concertation nationale devant déboucher sur la constitution d'un gouvernement d'« union nationale ».

Ce n'est que le 7 décembre dernier que le président Kabila a procédé au remaniement de son gouvernement et y a notamment fait entrer des figures de partis de l'opposition, tout en conservant une nette prépondérance de la majorité présidentielle. Ce changement est intervenu à l'issue d'un processus de concertation tronqué auquel n'ont pas pris part les grandes figures de l'opposition. Le processus de formation de ce gouvernement a constitué un facteur de division pour les forces politiques d'opposition. Parmi les partis qui ont perdu des leaders au profit du nouveau gouvernement, on compte le MLC (Mouvement de libération du Congo) de Jean-Pierre Bemba, lequel est actuellement détenu à La Haye par la CPI. Thomas Luhaka, un cadre de ce parti, a ainsi été nommé Vice-premier ministre et ministre des Postes et Télécommunications. Le MLC, extrêmement clivé, a exclu M. Luhaka ainsi que deux autres membres qui avaient accepté d'entrer dans la coalition. L'UDPS a également perdu certains de ses cadres au profit de la majorité, de même que l'UFC (Union des forces du changement) de Léon Kengo wa Dondo, actuel président du Sénat.

L'opposition semblait donc en piteux état à la veille des manifestations qui ont secoué le pays. Le 13 janvier dernier, le ministre chargé des relations avec le parlement, Tryphon Kin Kiey, triomphait même: « l'opposition est totalement désemparée, aux abois, incapable de mobiliser dans la rue »².

Entrée en scène de la jeunesse congolaise et épisodes de répression brutale

Pourtant, en dépit des divisions de l'opposition politique, la jeunesse congolaise a semblé déterminée à ne pas accepter une réforme constitutionnelle ou un report des élections. Des espoirs de changement accompagnent en effet l'impossibilité théorique pour Joseph Kabila de se représenter. Malgré la faiblesse structurelle de ses opposants, la partie n'est pas pour autant gagnée pour le président. Les relais de la société civile, de l'Église, des ONG et plus récemment des réseaux sociaux ont servi de ferments d'une mobilisation sociale sans précédent depuis la crise post-électorale de 2011. Dans un scénario inspiré en partie par le précédent burkinabé il y a quelques mois, les étudiants de l'université de Kinshasa ont défié les forces de l'ordre en réclamant dès le 19 janvier le départ anticipé du président.

Selon certaines organisations de défense des droits de l'homme, dont la FIDH, ces affrontements auraient coûté la vie à 42 personnes³, le gouvernement n'en reconnaissant qu'entre 10 et 15⁴. Les communications internet ont été coupées à Kinshasa le 20 janvier tôt dans la matinée, puis dans l'ensemble du pays, et le sont demeurées jusqu'au 22 janvier au soir. Les transmissions de SMS ont également été brouillées pour empêcher les annonces de rassemblements entre manifestants. La diffusion de la radio française RFI a également été suspendue. Des manifestations avaient eu lieu dans les premières heures de la mobilisation kinoise dans le Nord-Kivu également⁵, ainsi qu'à Bukavu et Lubumbashi. Elles se sont poursuivies les jours suivants à Goma, où des milliers de personnes sont descendues dans les rues et où des violences ont éclaté⁶.

Des soutiens de poids sont venus s'adjoindre aux manifestants, le Cardinal Laurent Mosengwo Pasinya, à la tête de l'Église catholique congolaise, a ainsi réaffirmé qu'il fallait à tout prix éviter de reporter les élections présidentielles⁷. Il a également fermement condamné l'usage de la violence par les forces de l'ordre. La France et les États-Unis ont également fait part de leur soutien à un calendrier électoral indépendant du recensement. Pour autant, la peur d'une déstabilisation du pays est très grande parmi ses partenaires institutionnels. Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a notamment appelé la population congolaise ainsi que les forces de l'ordre au calme et à la retenue⁸, de même que le responsable des opérations de maintien de la paix de l'Organisation, Hervé Ladsous, qui a tout de même insisté sur le droit pour les Congolais de manifester leur mécontentement de manière pacifique⁹.

La fragmentation de la majorité ouvre une possibilité de changement

La coalition gouvernementale, et notamment le parti présidentiel, le PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et le développement), se fragmente autour de cette question des élections présidentielles et des modalités de leurs mises en oeuvre. Dès le mois de décembre 2014, le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la MONUSCO soulignait ainsi que « les tensions politiques ont été avivées par des spéculations sur une possible révision de la Constitution qui viserait à tendre la durée du mandat présidentiel avant la tenue des élections nationales en 2016, certaines personnalités politiques issues de la coalition au pouvoir ayant rejoint l'opposition, l'Église catholique et la société civile pour faire obstacle à toute révision constitutionnelle »10. Ainsi, au sein des formations proches de la majorité présidentielle, des personnalités de premier plan se sont prononcées contre la réforme de la loi électorale, notamment Pierre Lumbi Okongo du MSR (Mouvement social pour le renouveau), Olivier Kamitatu Etsu de l'ARC (Alliance pour le renouveau au Congo), Jean-Claude Muyambo ou encore Léon Kengo wa Dondo.

Le plus grand danger pour le président congolais provient ainsi de ce risque d'éclatement de sa majorité. Moïse Katumbi, gouverneur très populaire du Katanga et chef de file du parti présidentiel dans sa province, s'est en effet notablement éloigné du président Kabila, en appelant en termes à peine voilés la population à s'opposer au dessein présidentiel d'un « troisième penalty ».

Le gouverneur Katumbi est rentré au Katanga après une absence prolongée. Alors qu'il était longtemps apparu comme un pillier du pouvoir de Kabila au Katanga, il avait appelé la population au mois de décembre 2014 à s'opposer à la volonté de Kabila de briguer un troisième mandat présidentiel. Alors que la rupture semble consommée entre Kabila et Katumbi, la position très favorable du gouverneur katangais dans l'opinion publique de sa province et au-delà fait de lui un concurrent sérieux pouvant fédérer autour de lui une large portion des déçus du kabilisme.

Les événements de ces derniers jours ont sans doute redistribué les cartes et lui ouvrent des perspectives importantes de soutien, notamment à Kinshasa. Il faudra néanmoins qu'il se déclare ouvertement comme un opposant au régime Kabila. En attendant, le revirement du Sénat face à la pression de la rue illustre bien les doutes qui animent certains membres du Parlement, y compris dans la majorité présidentielle.

Conclusion

Il faudra donc suivre dans les semaines qui viennent non seulement les évolutions de la mobilisation populaire mais aussi la mise en ordre de bataille d'une opposition pour l'instant éclatée et trop faible pour réellement menacer l'autorité de Joseph Kabila. En définitive, outre le risque d'implosion de la majorité présidentielle, le danger pour le président sortant provient d'une éventuelle

radicalisation des franges contestataires de sa majorité et de leur capacité à traduire en termes politique la révolte spontanée de la jeunesse.

L'issue de ce bras de fer est un enjeu non seulement national mais plus largement régional, de nombreux dirigeants d'Afrique centrale et de l'Ouest se trouvant dans une situation similaire, avec des échéances électorales d'ici 2017 (c'est le cas au Burundi, en Ouganda et au Rwanda notamment).

* * *

Les auteurs

Michel Luntumbue est chargé de recherche au GRIP dans le secteur « Conflit, sécurité et gouvernance en Afrique ». Licencié en Sciences politiques et Relations Internationales, ses travaux au GRIP portent sur l'amélioration de la sécurité humaine, la prévention des conflits et le renforcement de l'état de droit dans les pays d'Afrique centrale et occidentale.

Agathe Plauchut est chercheure associée au GRIP, doctorante en Histoire contemporaine et chargée d'enseignement à Sciences-po Aix-en-Provence. Ses recherches portent sur les questions politiques et sécuritaires dans les Grands Lacs d'Afrique depuis 1986.

Notes

- 1. « L'Assemblée nationale adopte le projet de loi électorale », Jeune Afrique, 18 janvier 2015.
- 2. « Face à Kabila, l'opposition en petits morceaux », Le Monde, 13 janvier 2015.
- 3. « Déjà 42 morts dans les manifestations contre la loi électorales », FIDH, 21 janvier 2015.
- 4. « Loi électorale: controverse sur le bilan des manifestations en RDC », Radio Okapi, 22 janvier 2015.
- 5. « Machafuko yaripotiwa Kinshasa na Goma », RFI, 19 janvier 2015.
- 6. « Après Kinshasa, images de chaos à Goma », Le Monde Afrique, 23 janvier 2015.
- 7. « Upinzani watoa wito wa kuendelea kwa maandamano », RFI, 21 janvier 2015.
- 8. « <u>Ban urges calm in Kinshasa</u>; <u>peacekeeping chief backs gradual drawdown of UN mission</u> », United Nations News Centre, 22 janvier 2015.
- Le chef des opérations de maintien de la paix explique au Conseil de sécurité pourquoi le maintien d'une MONUSCO forte et efficace en République démocratique du Congo s'impose, Conseil de sécurité des Nations unies, Couverture des réunions, 7367^e séance matin, 22 janvier 2015.
- 10. Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité, Conseil de sécurité des Nations unies, S/2014/957, 30 décembre 2014.